

Rôle et charte des capitaines

(article mis à jour à compter de la saison 2027)

Rôle

Le capitaine est le garant des valeurs du club et le responsable de son équipe. Il assure le lien de confiance entre les joueurs, la structure sportive et les instances officielles. Il orchestre l'organisation, la gestion sportive et la cohésion absolue du groupe.

Charte des capitaines

Avant la rencontre :

- **vérifier** la **pièce d'identité**, la **validité de la licence** de la saison en cours, le **statut EQ ou NVEQ** (2 NVEQ maximum - § annexe spécifique) et le **classement à jour** (mensuel, pas de statut ND) **de chaque joueur** de son équipe ainsi que la qualification de joueur remplaçant si désistement d'un titulaire.

- en cas de déplacement :

- . fortement conseiller de contacter l'adversaire adverse afin de confirmer lieu, terrains et heure prévus de la rencontre,
- . organiser le trajet de l'équipe (covoiturage si possible) pour arriver au moins 15 minutes avant le début de la rencontre.

- en cas de réception :

- . vérifier l'état des courts,
- . prévoir un accueil convivial pour l'équipe adverse (café, viennoiseries, boissons, sandwiches,...).

Le jour de la rencontre : (pour chaque capitaine des 2 équipes)

- **vérifier la présence des JIFF obligatoires** dans les simples (2 si 4 simples, 1 pour 3 simples).

- **vérifier la hiérarchie des classements** (joueurs brûlés et autres joueurs de la composition de l'équipe) ainsi que le classement du joueur remplaçant éventuel (inférieur ou égal au classement du joueur n°3 (Seniors+) ou n°4 (Seniors) de l'équipe).

- **préparer la fiche de composition de son équipe respective du jour** (document téléchargeable sur le site de la Ligue des Hauts-de-France onglet « compétition – calendrier et règlement ») **en précisant le nom des joueurs de simple et ceux susceptibles de ne jouer qu'en double ainsi que le nom du capitaine adjoint.**

- en cas de rencontre avec juge-arbitre : lui remettre tous les documents obligatoires pour son équipe et suivre ses directives.

- en cas de rencontre sans juge-arbitre : échanger tous ces documents avec le capitaine adverse.

- veiller au bon comportement et au respect de tous les joueurs tant sur le court que sur le lieu de la rencontre.

Rappel : seuls le capitaine et le capitaine adjoint sont autorisés à accéder au court pour donner des conseils aux joueurs de leur équipe pendant les périodes de repos (changements de côté, fin de set).

Après la rencontre :

- le juge-arbitre (ou le capitaine de l'équipe visitée en son absence) est responsable de :

- . l'établissement de la **feuille de match papier (obligatoire)**, signée par les deux capitaines (à conserver toute la saison),
- . la **saisie des résultats sur Tenup** le jour même de la rencontre (ou dans les 24 heures).

- en cas d'erreur de saisie, le capitaine de l'équipe visiteur devra en avvertir par courriel le responsable du championnat, ainsi que le capitaine de l'équipe visitée et ce dans les 10 jours maximum suivant la rencontre.

Remarque : la feuille de match doit refléter l'exacte vérité de la rencontre. En cas d'établissement d'une feuille de match fictive, les 2 capitaines seront convoqués par la Commission Régionale des Conflits Sportifs.

Application des règlements

Saisie de la Commission Régionale des Conflits Sportifs (CRCS)

La commission régionale des Conflits Sportifs gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements de toutes épreuves organisées sur le territoire de la Ligue des Hauts-de-France.

En cas de désaccord ou de non-observation du règlement, les capitaines **doivent informer par mail** ou courrier, la commission des Conflits Sportifs, de leurs observations, **avec la feuille de match ainsi que les 2 fiches de compositions de leur équipe respective** avec copie au Président de la Commission concernée.

Toutefois si un fait contraire aux règlements n'a pu être connu par l'un des capitaines de la poule que postérieurement à la rencontre, le différend peut être formulé par courriel, envoyé dans les vingt-quatre heures de cette découverte adressée à la commission des Conflits Sportifs de la Ligue avec copie au Président de la Commission responsable du championnat.

Pour être valable, une contestation, doit être mentionnée sur la « Fiche d'Observation ou de Décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et le juge arbitre) dès la fin de la rencontre,

Toute remarque concernant la **non-application du règlement** qui ne pouvait être décelée le jour de la rencontre, doit parvenir dans les **10 jours au plus tard** suivant la rencontre.

Pour être valable, un différend ne peut être émis que par l'un des capitaines d'équipes de la poule concernée.

Les documents signés par les 2 capitaines (+ juge-arbitre si présent) ci-après doivent être **adressées par mail au Président de la Commission des Conflits Sportifs de la Ligue et au Président de la Commission organisatrice** :

- . la **fiche d'Observation ou de Décision** (téléchargeables sur site de la Ligue des Hauts-de-France) ou un courriel,
- . la **photocopie de la feuille de match**,
- . les **2 fiches de compositions d'équipes du jour**.